

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

En notre qualité d'administrateurs de la coopérative Émissions Zéro, nous avons l'honneur de faire rapport à l'Assemblée générale ordinaire des coopérateurs d'EZ du 25 mai 2024 à la salle Okavango au MUNDO-N [Rue Nanon, 98 - 5000 NAMUR], sur la gestion d'EZ au cours de l'exercice social écoulé clôturé le 31 décembre 2023.

Commentaires sur les comptes annuels d'EZ (Art. 28 des Statuts)

Les comptes annuels d'EZ relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 ont été établis dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels telles qu'applicables en Belgique et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'EZ, compte tenu du référentiel comptable utilisé et des exigences légales applicables.

Pour l'établissement de ces comptes annuels, le Conseil d'administration a appliqué les mêmes règles d'évaluation que celles retenues pour l'établissement des comptes annuels des exercices antérieurs et a mis en œuvre les nouvelles adaptations en accord avec le nouveau CSA.

Les principaux postes des comptes annuels d'EZ sur lesquels nous attirons votre attention sont les suivants :

1. Compte de résultats

Le résultat d'exploitation fait apparaître, un bénéfice de 196.757,28 € :

- Le chiffre d'affaires réalisé sur cet exercice, s'élève à 193.823,02 € comprenant principalement : le subside des bourses coopératives, les frais de gestion d'Ochain Energie et de l'éolienne de Fauvillers, les frais de développement de la SPV Moulin du Bois de la Hutte (éolienne Houdeng-Goegnies), les redevances et certificats verts des panneaux photovoltaïques d'Entra, de Courcelles et de Sparkoh.

Les charges d'exploitation de 371.453,09 € comprennent :

- Les frais de fonctionnement pour 208.858,44 €,
- Les rémunérations d'employés pour 54.896,79 €,
- L'amortissement du programme de gestion des coopérateurs Addme, des installations photovoltaïques d'ENTRA, de Courcelles, ainsi que de Sparkoh pour 106.531,31 €,
- Les autres charges d'exploitation et les charges d'exploitation non récurrentes pour 1.166,55 € ;

Le **résultat financier** affiche un solde positif de 374.438,57 €.

Le **résultat courant avant impôts** fait ainsi apparaître, un bénéfice de 196.808,50 €

Résultat exceptionnel : il n'y a pas de produits et de charges exceptionnels.

Les régularisations d'impôts et le précompte mobilier sur les obligations s'élèvent à 51,22 €.

Le bénéfice net de l'exercice est de 196.757,28 €, ajouté au bénéfice reporté de l'exercice précédent de 273.211,81 € donne un bénéfice à affecter de 469.969,09 €. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de voter pour un dividende de 3% au prorata temporis de l'année 2023.

Dès lors en fonction de la décision, l'affectation s'effectuera comme suit :

Dividendes à 3%	
Bénéfice cumulé	469.969,09
Prélèvements sur fonds spécifique	32.765,47
Dividendes n %	-183.543,45
Résultat à reporter	319.191,11

2. **Bilan**

Le **total du bilan** s'élève à 7.679.501,66 € au 31 décembre 2023, contre 7.637.241,00€ au 31 décembre 2022.

Cette augmentation de 42.261,66 € s'explique **notamment** comme suit :

- Une augmentation des immobilisations incorporelles de 93.540,84€ pour le projet du parc éolien de Quevy en codéveloppement.
- Une diminution des immobilisations corporelles de 105.231,31€.

- Une augmentation des immobilisations financières de 308.600,00 €. Principalement dû au prêt subordonné en faveur de la SPV Moulin du Bois de la Hutte (éolienne d'Houdeng-Goegnies) et à notre participation à Seacoop. Les créances long terme diminuent car Energ'lttre, Ochain, SPS, Bois d'Armelle, LacPlume vont effectuer des remboursements au plus tard dans l'année 2024. 10% des parts de la SPV Moulin du bois de la Hutte ont été vendues à la coopérative citoyenne Nosse Moulin.
- Une diminution des actifs circulants de 254.647,87 € correspondant à une diminution de la trésorerie de 539.954,35 €, une augmentation des créances 227.115,66 € et une augmentation du compte de régularisation de 258.168,02€.

Compensée au passif par :

- Une augmentation des capitaux propres de 127.353,83 €,
- Une diminution de 90.281,81 € des dettes à long terme et une augmentation des dettes à court terme de 3.978,73 €.

Evolution des affaires d'EZ (Art.28 des Statuts)

Faits marquants de l'exercice écoulé

Le Conseil d'administration signale que les événements marquants suivants sont survenus durant l'exercice écoulé : le montage de l'éolienne d'Houdeng-Goegnies incluant un souci technique majeur le percement d'une canalisation d'égout qui a pu être réparé sans modification majeure du planning, la vente de 10% des parts de la SPV Moulin du Bois de la Hutte à la coopérative citoyenne Nosse Moulin, des investissements complémentaires dans Seacoop, la démission au poste d'Administrateur d'Alain Dael, et des dividendes de MHP de 193.715,91 € et Ochain Energie 31.500,00 €.

Les administrateurs :

Composition actuelle :

- FRANCOIS Joseph
- INSTALLE Marc
- SCHWARZBAUM Gaëtan
- STAMATOUKOS Dimitris
- KISIEL Alain
- GOSSIAUX Lucas
- MAHIAT Michel

Description des principaux risques et incertitudes auxquels EZ est confrontée

Risques opérationnels

Emissions Zéro détient des sociétés de production, le risque est global sur toutes les activités d'EZ. Il y a un risque de non-retour sur investissement, de pertes et de dévaluation de la part, en cas de dévaluation des sociétés dans lesquels EZ a investi.

Il y a des risques sur les opérations sur toutes les unités de production directes et également sur les filiales. Ces risques peuvent être liés aux développements, à la production, à la distribution, aux ventes, aux infrastructures, aux permis, ...

Cela inclut les risques suivants :

- retard dans les délais de livraison, retard dans la réalisation technique des installations de production d'électricité, interruption du chantier par des événements extérieurs non-prévisibles, tout cela entraînant un retard au démarrage des opérations et donc à la génération d'un chiffre d'affaires pour le projet en cours de développement.
- aléas climatiques entraînant une chute de la production d'électricité (par exemple: absence de vent, sécheresse) durant de nombreux mois.
- le changement de politique en matière d'octroi des certificats verts qui représentent une part non-négligeable dans la rentabilité des entreprises liées à EZ et par conséquent d'EZ.

EMISSIONS ZERO - Rue Nanon, 98 - 5000 NAMUR TVA : 0888 239 292

Info@emissions-zero.coop

Page 4 sur 7

Risques liés à l'évolution du marché et à la concurrence existante sur le marché concerné

A priori, EZ n'est exposée à aucun risque ou incertitude liés à la concurrence. Par contre, à travers ses filiales ou les entreprises liées, EZ est exposée aux risques et à l'incertitude du marché de la vente de l'électricité.

Indicateurs-clés de performance de nature financière et non financière

Le conseil d'administration signale qu'à sa meilleure connaissance, il n'existe aucun indicateur clé de performance de nature financière ou non-financière, qui donnerait un éclairage sur l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation d'EZ différent de celui reflété dans les comptes annuels et les commentaires qui s'y rattachent, notamment stipulés dans le présent rapport.

Evénements marquants survenus après la clôture de l'exercice

Le démarrage des tests pour l'exploitation à pleine puissance de l'éolienne d'Houdeng-Goegnies prévu le 25 avril 2024, le démarrage de la chaudière biomasse au domaine de Riezes-et-Sart prévu en avril 2024.

La démission du Président du Conseil d'administration Joseph François et de notre plus ancien administrateur Marc Installé.

Rapport spécial lié à la réalisation du but social fixé par les Statuts (Art.28 des Statuts)

La Société a pour but principal de générer un impact sociétal positif pour l'Humain et l'Environnement ainsi que de procurer un avantage social, environnemental et/ou économique à ses participants ou au territoire sur lequel la Société exerce ses activités. Elle a pour but principal la satisfaction des besoins et/ou le développement des activités économiques et/ou sociales de ses coopérateurs ou bien de tiers intéressés notamment par la conclusion d'accords avec ceux-ci en vue de la fourniture de biens ou de services ou de l'exécution de travaux dans le cadre de l'activité que la Société exerce ou fait exercer, ainsi que la réponse aux besoins de ses coopérateurs ou de ses Sociétés mères et leurs actionnaires ou des tiers intéressés que ce soit ou non par l'intervention de filiales.

La Société a pour raison d'être que les citoyens se réapproprient la production d'énergie renouvelable afin de réduire les impacts environnementaux et d'augmenter la résilience énergétique des territoires locaux.

Pour ce faire, la coopérative développe des projets de production d'énergie renouvelable : ceux-ci sont décrits dans le rapport d'activités. Cette année a été marquée par la mise en place de l'éolienne à Houdeng-Goegnies, le développement du projet éolien de Quevy, et l'augmentation de capital de Seacoop.

L'installation de la chaudière biomasse au « Domaine de Rièzes et Sart a donc une finalité sociale et sociétal importante puisqu'il vise à assurer l'approvisionnement en chaleur des bâtiments occupés par des personnes seniors et plus sensibles.

La coopérative s'engage chaque année dans des activités de sensibilisation à l'utilisation rationnelle des ressources et de l'énergie, des salons et des ateliers. Elle subsidie la création des associations locales qui suivent ses projets, réalisent les visites des sites et gèrent la communication autour de ses actifs de production.

Rapport spécial respect des principes des Coopératives Agréées au Conseil National de la Coopération (CNC)

Les administrateurs ont rédigé un rapport spécial sur la manière dont la Société a veillé à réaliser les conditions d'agrément, en particulier :

- la réalisation de son but principal et l'affectation d'une partie des ressources annuelles à l'information et à la formation de ses membres, actuels et potentiels, ou du grand public.

Le descriptif des activités est repris dans le Rapport spécial lié à la réalisation du but social, les montants alloués à l'information et la formation de ses membres est évalués à 72.000 € incluant la location de salle, la fourniture de bureau, le déplacement des formateurs et chargés de missions, la communication à nos coopérateurs et au public et les frais de ressources humaines en charge de ces activités.

- la façon dont les dépenses relatives aux investissements, aux frais de fonctionnement et aux rémunérations concourent à la réalisation du but social de la Société.

Tous les investissements sont en relation directe et étroite avec le but social de la coopérative. Toutes les décisions du Conseil d'administration sont toujours orientées en vue de la réalisation de la finalité de la coopérative.

* * * * *

Le conseil d'administration vous demande de bien vouloir accorder la décharge à chaque administrateur d'EZ pour l'exercice de sa fonction au cours de l'exercice écoulé, eu égard notamment aux différents éléments repris dans le présent rapport.

Fait à Namur, le 23 avril 2024

Pour le Conseil d'administration,

Joseph FRANCOIS
Administrateur

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a few loops and a short vertical stroke at the end.

Marc INSTALLÉ
Administrateur

Michel MAHIAT
Administrateur

A handwritten signature in blue ink, featuring a circular loop at the beginning followed by several sharp, angular strokes.